

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

DECLARATION DU PETITIONNAIRE

Conseil départemental du Cher
1 place Marcel Plaisant
CS n° 30322
18000 BOURGES Cédex

Je soussigné,

Monsieur Michel GOUTTEBESSIS, en qualité de directeur des routes au Conseil départemental du Cher,

déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance, les terrains situés sur l'emprise de la rocade nord-ouest de Bourges sur les communes de Saint-Doulchard, Saint-Eloy-de-Gy, Vasselay et Fussy, n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de cette demande.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bourges, le 19 NOV. 2018

Pour le Président du Conseil départemental du
Cher et par délégation
le directeur des routes
Michel GOUTTEBESSIS

